

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/11/2014

Dossier complet le

12/12/2014

N° d'enregistrement

F05214 P0079

1. Intitulé du projet

Projet de confortement de la digue des Mouettes sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez
(85 Vendée)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe CHABOT, Président de la Communauté de Communes
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 3 7 7 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°10: Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau e) Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion ou reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers anciens, et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction, notamment de digues, mâles, jetées et autres ouvrages de défense contre la mer, d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés.	Réalignement du trait de côte et renforcement de la digue de protection.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à conforter la digue des Mouettes sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez. Il porte sur un linéaire d'environ 410 m. L'emprise des aménagements est d'environ 9000 m².

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sur le site des Mouettes est le réaligement de l'ouvrage de protection sur le trait de côte, pour réduire voire supprimer les effets négatifs induits par l'ouvrage existant sur l'érosion, associé à un renforcement et une extension vers le sud.

Pour cet ouvrage, la cote d'arase retenue est de + 8 m NGF.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux nécessaires au projet de réaligement, de confortement et de prolongement du perré en enrochements des Mouettes se dérouleront sur une durée prévisionnelle d'environ 3 à 4 mois durant l'automne et l'hiver 2015-2016.

Les travaux consistent à :

- déconstruire le perré en enrochement existant;
- détruire les 2 accès à la plage;
- détruire une partie du parking : 2500 m² (les emplacements ne seront pas remplacés);
- recouvrir par un remblai sableux une surface de 1800 m² de parking;
- reconstruire un perré en enrochement dans l'alignement du trait de côte. L'ouvrage sera prolongé de 50m au nord par un enrochement sableux. L'ouvrage de protection en enrochement sera prolongé au sud de 250 m et à l'extrémité les enrochements seront ensablés.
- intégrer à l'ouvrage une cale de mise à l'eau (pente 8 à 10%);
- intégrer à l'ouvrage une rampe d'accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) (pente 4%);
- intégrer un accès piéton.

Les travaux de dépose des enrochements et de démolition des accès à la plage et de la plateforme bordant la digue actuelle, à l'avant du trait de côte, sont à réaliser sur une emprise d'environ 2500 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trait de côte sera réaligné. Le perré en enrochement sera prolongé de 50 m au nord et de 250 m au sud. A ces extrémités, l'ouvrage sera entièrement recouvert de sable (rechargement).

Trois accès à la plage seront possibles :

- par la cale de mise à l'eau, en particulier pour l'accès des secours ainsi que des engins nécessaires à l'entretien du trait de côte (rechargement sable, clôtures des espaces dunaires...);
- par la rampe PMR;
- par l'accès piéton.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier d'étude des incidences au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'Environnement valant évaluation des incidences au titre des articles R.414-19 et R.414-22 du Code de l'Environnement.

Il nécessite un dossier de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) au titre des articles L.2124-3, R.2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Un dossier de demande de dérogation "espèces protégées" sera établi.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet:	Environ 9000 m2
Emprise sur le Domaine Public Maritime(base de la cale):	Environ 100 m2
Pente de la cale de mise à l'eau:	8 à 10%
Pente de l'accès PMR:	4%
Cote d'arase de la protection	+8 NGF
Cote de la cale de mise à l'eau:	+3 NGF
Surface globale des travaux (démolition + construction):	Environ 11500 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage des Mouettes sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez dans le département de Vendée (85).

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 01 ' 13.4 " 0 Lat. 46 ° 44 ' 57.2 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols du projet est une zone urbanisée et une zone naturelle littorale et maritime.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a été approuvé le 17 janvier 2014.

Règlement applicable à la zone du projet :

la zone Nap (aires de stationnement et leurs accès à l'intérieur des espaces littoraux),
la zone N.146-6 (espaces remarquables au titre de la loi Littoral).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Forêts de Monts"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Hilaire-de-Riez est concernée par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Pays des Monts en cours d'élaboration (arrêté de prescription du 6 juillet 2012, source : http://www.vendee.pref.gouv.fr/).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1765 m2 de l'emprise des aménagements du projet et rechargement sableux sont situés dans la Zone de Protection Spéciale FR5212009 "Marais Bretons, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts " et 935 m2 dans le Site d'Intérêt Communautaire FR5200653 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de monts ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La destruction de la cale de mise à l'eau actuelle produira des gravats (matériaux inertes). Ceux-ci seront évacués dans un centre agréé.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés seront au maximum les matériaux disponibles sur place ou des matériaux locaux. Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol du site. La couche superficielle de sables (contenant la bande de graine) déblayée sera stockée sur place et réutilisée pour régaler la partie dunaire de la digue. Les matériaux locaux supplémentaires nécessaires au confortement seront neutres et compatibles avec les terrains du secteur des Mouettes. Il ne s'agit pas d'un apport de matériaux susceptible d'avoir un impact sur les ressources.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux et dans l'emprise du projet (aménagement et zone chantier), des habitats naturels seront détruits ou dégradés. Il s'agit en particulier de l'habitat Dune blanche ou des habitats intertidaux. L'habitat Dune grise a été localisé à proximité du projet et ne sera pas affecté (balisage des zones de chantier et évitement de cet habitat d'intérêt européen prioritaire). Deux espèces de flore protégées ont été identifiées dans l'emprise des aménagements (la Rénouée maritime et le Panicaut maritime). Le projet aura des impacts sur l'avifaune (dérangement des oiseaux, destruction et altération des habitats d'espèces). Par ailleurs, l'emprise des travaux est concernée par la présence d'une zone de nidification aussi la période de reproduction de l'avifaune sera évitée (travaux réalisés en automne/hiver 2015-2016). Des mesures de restauration d'habitats seront prises (mesure de plantation d'Oyat de la variété locale sur la partie dunaire du projet prévue). Pendant la phase d'exploitation, les habitats seront recolonisés par la végétation.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux du projet sont susceptibles de dégrader des habitats de la ZNIEFF. Situés pour partie dans deux sites Natura 2000 (ZPS et ZCS), le projet est susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèces ayant justifié leur désignation et fait l'objet d'une évaluation des incidences de Natura 2000. L'habitat prioritaire Dune grise sera évité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4720 m ² seront restitués au domaine public maritime. Surface consommée en espace naturel (rechargement sableux inclus): environ 4542 m ² de dunes et 140 m ² d'habitats intertidaux.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez d'après le site www.prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux peut induire une augmentation de matière en suspension et un risque de pollution accidentelle. Les engins de chantier seront équipés de matériels et tissus absorbants en cas de pollution. Leur entretien n'aura pas lieu sur le site. L'aire de chantier sera délimitée. le projet ne sera donc pas concerné par les risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de travaux (engins de chantier) faible et temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les engins de chantier seront susceptibles d'engendrer des vibrations à proximité. C'est un impact négligeable et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendra-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'éclairage nocturne du chantier.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, les engins de chantier engendreront des rejets de polluants atmosphériques. Il s'agit d'un impact négligeable et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, la dépose des ouvrages produira des déchets (gravats des descentes de plage et du parking (déchets inertes)). Il s'agit d'un impact négligeable. En phase d'exploitation, il n'y aura aucun rejet d'effluents.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trait de côte sera réaligné. L'ouvrage sera positionné dans l'alignement du talus avant de la dune au nord et au sud.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'accès à la plage au droit du site sera interdit pendant la durée des travaux (dont la réalisation est prévue hors période de fréquentation estivale) avec, si nécessaire, indication que pendant la durée des travaux l'accès se fait par la plage des Becs ou de la Pège.</p>

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	Carte habitats naturels et occupation du sol, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"	
	Carte Natura 2000, rattachée au "5 sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"	
	Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Hilaire-de-Riez, rattaché au 5.1.	
	Vue en coupe du projet retenu, rattaché au 4.3 et 4.5	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Saint-Gilles-Croix-de-Vie le, 13 NOV. 2014

Signature

